

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article214>

La grève à la clinique Les Eaux Claires

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2007

Mis à jour le : samedi 5 juillet 2008

UGTG.org

[\[JPEG\]](#) Camarades, Travailleurs de Gwadeloup,

Ĥ Qu'est-ce qui s'oppose à la signature d'un accord de fin de conflit en faveur de nos camarades, en lutte depuis le 30 janvier au sein des cliniques les Eaux Claires à Baie-Mahault et l'Espérance aux Abymes ?

Ĥ Qu'est-ce qui s'oppose à ce que Claude KADJI, Mèdecin-patron de 6 cliniques, dont 4 sur les DOM, applique les mêmes accords acceptés par 6 autres patrons de cliniques de Guadeloupe, accords qui concerne plus de 800 salariés de la Branche ?

Ĥ Claude KADJI serait-il le nouveau timal programmé contre les Travailleurs des Cliniques et l'UTS-UGTG, le timal appuyé par le MEDEF, la CGPME et autres groupements patronaux qui réclament au moindre conflit pourtant le dialogue social ?

Ĥ Le Groupe KADJI, avec sa très bonne santé financière, 29 millions d'euros de chiffre d'affaires en Guadeloupe, sa place de leader dans la Branche Santé Privée, les 2,5 millions d'euros de subventions publiques d'investissement perçus depuis 3 ans, ne peut-il pas accorder aux 380 salariés qui travaillent pour lui garantir ses résultats, le maintien de leur pouvoir d'achat et l'augmentation revendiquée depuis 3 mois et demi : 4 % pour 2007 ?

KADJI profitan é eksplwatè !!

En vérité, Claude KADJI, tel agoulougranfal, capitaliste de la santé révèle son vrai visage - le patron-mèdecin conciliant, fédérateur, disponible et militant de la santé à son arrivée en Guadeloupe en 2001, s'est mofwazé en patron-mèdecin avide d'activités, de chiffres, de gains et de position hégémonique.

Son seul souci, c'est la présence de l'UTS-UGTG au sein de ses établissements, le syndicat qui avec le personnel, même terrorisé aujourd'hui, entend naturellement établir un nouvel équilibre au sein du Groupe, équilibre basé sur l'harmonisation des salaires et avantages sociaux attribués par les autres cliniques, équilibre basé sur le respect des Délégués du Personnel, du Comité d'Entreprise et du CHSCT, équilibre garantissant aux usagers-clients, un accueil et des conditions d'hébergement de soins conformes à leurs droits.

KADJI ou pèd fòs

Seulement, .KADJI et son directeur, le pauvre NAGAPIN, enfermés dans leurs prétentions de timal, persistent à refuser toutes discussions.

[\[JPEG\]](#) Ils s'appuient pour cela sur la division du personnel, la frilosité des sections syndicales FGS-FO et CGTG-Santé et sur une société dite de sécurité, CANIS Familiaris, agressive envers les grévistes et profitant de la grève pour faire du chiffre. C'est ainsi, qu'à maintes reprises et surtout le 25 avril, ils ont agressé plusieurs de nos camarades.

C'est pourquoi, par ordonnance en date du 09 Mai 2007, le Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre interdisait à ces vigiles de photographier les grévistes et d'intervenir avec violence contre les salariés en grève, sous astreinte

de 500 Euros par infraction constatée, et ce en application de l'article 4 de la Loi du 12 Juillet 1983 réglementant l'activité des sociétés de sécurité.

C'est certainement suite à ces agressions lâches, à cette décision de justice et aux nombreuses interventions de l'Inspection du Travail, que le Vendredi 11 Mai l'URSSAF et l'Inspection du Travail ont fait une descente dans la Clinique Les Eaux Claires et ont réclamé aux vigiles et à leur patron tous les documents obligatoires justifiant leur présence sur le site.

C'est certainement ce qui explique que KADJI, ce même 11 Mai, décide d'aller lui-même provoquer les grévistes sur le piquet de grève, en les photographiant et en les menaçant de licenciement pendant que NAGAPIN, particulièrement excité, té ka jiré manman moun.

Ce même Vendredi 11 Mai, Claude KADJI s'engageait à nous faire parvenir une proposition de rencontre pour la reprise des négociations....NOU KA ATANN TOUJOU !!

La pli bèl anba la bay...

Claude KADJI, le donneur d'ordre, ne peut ignorer que l'article L.324.14 du Code du Travail, relatif au travail dissimulé... lui faisait obligation de s'assurer, lors de la conclusion du contrat de sécurité avec CANIS Familiaris, que cette société s'acquittait de toutes ses obligations au regard de l'article L.324.10 du même Code et de la loi du 12 Juillet 1983.

[\[JPG\]](#) Claude KADJI pense certainement, comme de nombreux de patrons friké en Guadeloupe, qu'il est au-dessus des lois...

Et qu'au cas où des infractions seraient constatées... qu'il ne sera pas poursuivi solidairement avec le patron de CANIS Familiaris.

Il sait, qu'en Guadeloupe, il est plus facile de poursuivre des syndicalistes pour des faits largement moins graves. **C'est le cas de notre Camarade Jean-Luc BORDELAIS, Membre du Conseil Syndical de l'UTAS-UGTG, qui est convoqué le Mercredi 23 Mai 2007 à 8 h devant le Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre, suite au conflit de Callinago, car les gendarmes lui reproche d'avoir manqué de respect envers eux lors d'un contrôle.**

POUR UNE RIPOSTE MASSIVE !!!

Il convient par conséquent que nous tous, Travailleurs de Guadeloupe, militants et adhérents de l'UGTG, de continuer à porter notre contribution à la lutte de nos camarades des Eaux Claires et de l'Espérance.

Ï pour la signature d'un accord de fin de conflit en faveur de nos camarades, dans les mêmes termes que les 6 autres cliniques ;

Ï pour le respect du droit de grève.

PARTICIPONS TOUS

AUX JOURNÉES D'ACTIONS ET DE SOLIDARITÉ

LES MARDI 22 ET MERCREDI 23 MAI 2007

RASSEMBLEMENT 6 H - DEVANT LA CLINIQUE LES EAUX CLAIRES

ANSANM NOU KA LITÉ...

ANSANM NOU KÉ GANNYÉ !

P-à-P, le 14/05/07

Konsej Sendikal de l'UGTG